



L'équipe de l'ESAT
LES ORMEAUX

L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

*dossier
special*

Le travail est un fondement de l'ordre social, il détermine largement la place des individus dans la société, il continue d'être le principal moyen de subsistance et occupe une part essentielle de la vie des citoyens. En France c'est un droit fondamental dont les personnes en situation de handicap ont deux fois plus de risque d'être privées.

Bien que la loi ait défini 24 critères de discrimination dont l'état de santé et le handicap, l'inclusion professionnelle de ce public est encore un enjeu de société. Un accompagnement, tant pour les personnes en situation de handicap que les entreprises, est nécessaire pour une transition inclusive réussie.

En 1957, c'est grâce à la loi sur le reclassement des travailleurs handicapés que les CAT « Centre d'Aide par le Travail » prennent leur essor. Ils ont alors une approche thérapeutique du travail, et c'est à partir de 2005 qu'ils deviennent des ESAT « Établissements et services d'aide par le travail », des structures permettant aux personnes en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle tout en bénéficiant d'un soutien médico-social et éducatif dans un milieu protégé. Aujourd'hui, la France compte environ 2 500 ESAT avec 150 000 travailleurs.

Si l'ONU considère ce modèle discriminant, la France maintient les ESAT car : « *y travailler c'est déjà une forme d'insertion ! Les ESAT sont véritablement adaptés aux personnes. Un cadre est posé avec des règles, comme dans tout milieu professionnel, avec une bienveillance à l'égard du public tout en tenant compte de l'exigence économique [...] l'insertion dans notre société ne passe pas uniquement par l'entreprise traditionnelle, tout dépend du projet de la personne.* » explique **Marie Hélène Hoarau, Directrice Adjointe de l'ESAT Les Citronniers.**

Le plan de transformation des ESAT déclenché par le gouvernement, avec une logique d'autodétermination renforcée, vise à faciliter l'insertion dans le milieu ordinaire tout en gardant des caractéristiques proposées par les ESAT.

L'une des missions principales de l'Unapei Alpes Provence est d'aider les personnes en situation de handicap à trouver leur place dans la société. L'apport de réponses diverses et adaptées au parcours de vie professionnel de la personne est donc au cœur de l'offre associative.

A L'UNAPEI ALPES PROVENCE, NOUS OFFRONS DES SOLUTIONS POUR FAVORISER L'INCLUSION PROFESSIONNELLE EN FONCTION DES BESOINS, DES COMPÉTENCES ET DES ENVIES DE CHACUN !

LES POINTS SAILLANTS DU PLAN DE TRANSFORMATION DES ESAT :

1/ RECRUTER UN CHARGÉ D'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR ESAT

Le CIP participe à l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap issues du milieu protégé, en accompagnant la personne, l'employeur et en assurant un suivi.

2/ SE RAPPROCHER AU PLUS PRÈS DU DROIT COMMUN

Les travailleurs peuvent désormais s'inscrire à France Travail. Il est à noter toutefois que l'organisme n'est pas encore prêt, les professionnels de France Travail ne sont pas formés pour recevoir ce public.

3/ FAVORISER LE TEMPS PARTIEL MILIEU PROTÉGÉ / MILIEU ORDINAIRE

« Une des formules les plus adaptées du plan de transformation » d'après Christelle Grapolleta, CIP à l'ESAT Les Lierres de l'Unapei Alpes Provence. Mais la sortie de l'outil de calcul permettant de simuler l'AAH (allocations aux adultes handicapés) n'est pas encore programmée par la Caisse d'allocations familiales (CAF).

4/ SÉCURISER LES « ALLERS RETOURS » ENTRE L'ESAT ET LE MILIEU ORDINAIRE

Le retour de la personne en ESAT, si l'expérience en milieu ordinaire n'est pas satisfaisante, doit être facilité. Ainsi un travailleur peut désormais revenir automatiquement dans son ESAT s'il le souhaite.

LES 11 ESAT DE L'ASSOCIATION, 1ÈRE PORTE D'ENTRÉE VERS L'INSERTION

LES ATELIERS DU FOURNAS Manosque 65 travailleurs 1 CIP commun avec l'ESAT de St Auban	LES ATELIERS DU FOURNAS Saint Auban 71 travailleurs 1 CIP commun avec l'ESAT de Manosque	PLEIN SOLEIL Tallard 80 travailleurs 1 CIP commun avec Ceüse et Les Ovièrs	CEÜSE Gap 10 travailleurs 1 CIP commun avec Plein Soleil et Les Ovièrs	LES OVIERS Pancrace 28 travailleurs 1 CIP commun avec Ceüse et Plein Soleil
--	---	---	---	--

A l'instar des entreprises, des règles y sont fixées ainsi qu'une exigence professionnelle. Les prestations doivent correspondre au cahier des charges du commanditaire. Aussi les travailleurs sont amenés à échanger avec les entreprises qui passent commande. Certains ESAT réalisent une inclusion dite "inversée" avec des prestations menant le client à l'intérieur de l'ESAT : coiffure, atelier fartage, etc.

UN 2ÈME PALIER, AVEC DES PASSERELLES VERS LE MILIEU ORDINAIRE

Lorsqu'un travailleur envisage un projet, un diagnostic est établi par rapport aux souhaits, aux attentes, aux freins. Une réflexion est lancée par l'équipe pluridisciplinaire, mais la personne reste l'actrice principale de son projet. Si l'équipe évalue que ce dernier n'est pas adapté, alors : *« on informe mais on ne ferme aucune porte. Ils ont le droit de se tromper. Ils ont parfois besoin de se confronter à la réalité pour comprendre. »* précise Christelle Grapoletta CIP de l'ESAT Les Lierres.

CONVENTION DE STAGE

L'ESAT peut établir des conventions de stage de découverte dans des entreprises pour permettre au travailleur de découvrir un métier en milieu ordinaire.

PRESTATION DÉTACHÉE

L'ESAT peut mettre un ou plusieurs travailleurs avec ou sans moniteur en fonction des besoins, sans limite de temps, en détachement auprès d'une entreprise pour une tâche définie et spécifique.

ENTREPRISE ADAPTÉE

L'Entreprise Adaptée, une entreprise comme les autres.

Elle emploie des salariés et produit des biens et des services. Sa particularité est d'offrir des conditions de travail adaptées aux personnes handicapées. Elle propose aussi des passerelles pour aller travailler dans des entreprises dites « classiques ». Souvent les entreprises adaptées sont gérées par un établissement médico social. L'Unapei Alpes Provence en possède d'ailleurs 4.

DUODAY

DuoDay

Journée nationale permettant de former un duo avec une personne en situation de handicap et un professionnel volontaire. C'est un tremplin pour les travailleurs d'ESAT, et un levier pour activer des partenariats entre entreprises et ESAT.

« Pour les plus réticents à s'orienter vers les entreprises, alors qu'ils en ont les compétences, le DuoDay est un excellent point de départ. Par exemple en 2023, Louis, travailleur d'ESAT, a rejoint le service communication de l'équipe de Hockey de Gap - Les Rapaces. L'expérience a été un tel succès qu'aujourd'hui Louis a pris l'initiative de les inviter à l'ESAT. Il organise entièrement cette journée de rencontre entre les sportifs et les travailleurs (échange avec le manager de l'équipe, planification de la journée, etc.). Auparavant Louis n'imaginait pas une seconde pouvoir se confronter au milieu ordinaire. »

Jean-Pierre Laignier
CIP ESAT du 05



ESAT HORS LES MURS - LES MERISIERS

Ne dispose pas d'ateliers.
Entièrement consacré aux activités de mises en situation professionnelle en entreprise ordinaire
30 travailleurs, 2 CIP



PEA



La Plateforme Emploi Accompagné est un dispositif d'accompagnement spécifique à destination des personnes en situation de handicap (handicap psychique, déficience intellectuelle, troubles du spectre de l'autisme, troubles du neurodéveloppement). Peuvent en bénéficier les demandeurs d'emploi, pour soutenir leur recherche d'emploi et leur intégration, et les salariés des secteurs privés et agents publics, en poste, pour sécuriser durablement leur emploi.

- Sur prescription de la MDPH ou du SPE (Pôle Emploi, Cap Emploi, Mission Locale)
- Fonctionnement sous la forme de plateformes départementales de services intégrés mutualisant les moyens et savoir-faire des acteurs du médico-social et de l'emploi pour l'accompagnement des personnes handicapées vers et dans l'emploi ordinaire.
- Dispositif porté par l'ESAT Hors Les Murs - Les Merisiers de l'Unapei Alpes Provence pour le département du 13. Aujourd'hui 91 parcours sont accompagnés par le dispositif.

CONVENTION D'APPUI

Lorsqu'une personne en situation de handicap conclut un contrat de travail en entreprise, elle peut bénéficier d'une **convention passée entre l'ESAT et son nouvel employeur**. Cette convention précise les modalités de l'aide apportée par l'établissement au travailleur et à son employeur pendant la durée du contrat de travail dans la limite d'une durée maximale d'un an renouvelable deux fois pour cette même durée. Un dispositif rassurant pour le travailleur.

MISE À DISPOSITION

Le travailleur peut être envoyé en mission dans des entreprises, administrations, mairies, pendant plusieurs semaines ou plusieurs mois (jusqu'à deux ans). Sous l'autorité fonctionnelle de l'entreprise d'accueil, le travailleur est encadré par un tuteur désigné. Le pouvoir disciplinaire et les obligations afférentes à la médecine du travail sont conservés par l'ESAT. L'entreprise accueillante est titulaire du pouvoir hiérarchique durant les heures de mise à disposition. Cette période offre l'occasion de s'adapter au milieu ordinaire et a pour objectif, à long terme, de déboucher sur un CDI à l'issue de la mission.

Certains ESAT sont spécialisés dans la mise à disposition. On les appelle des ESAT de transition ou ESAT hors-les-murs.